

## **PROCES-VERBAL**

Effectif légal du Comité Syndical 19 délégués titulaires et 19 délégués suppléants

**L'an deux mille dix-neuf le 27 novembre à 20h**, à la Mairie de Cusy s'est réuni le Comité Syndical du SMIAC.

Nombre de délégués titulaires présents : 6

Nombre de procurations à un délégué titulaire : 1

Nombre de délégués suppléants présents et votant, remplaçant un titulaire absent : 4

Le nombre de voix exprimées : 11

**Date de convocation du Comité Syndical : 18/11/2019**

### **Titulaires présents :**

Jean-Pierre LACOMBE, Edith TRANCHANT ;

Serge PETIT, Gilles REY ;

Pierre DUPERIER, Albert DARVEY ;

### **Suppléants présents prenant part aux votes :**

André VUACHET, Jean-Luc ROSSILLON, Alain LAMOUILLE, Pierre GERARD ;

### **Titulaires absents :**

Bruno DELETRAZ, Guillaume BONNET, Serge BERNARD-GRANGER, Pierre BLANC ;

Eudes BOUVIER ;

Jean-Claude MARTIN, Noëlle DELORME, Michelle PERCEVEAUX, Jacques REY ;

Jean-Pierre FRESSOZ, Damien REGAIRAZ, Luc BERTHOUD, Pierre HEMAR ;

**Madame Michelle PERCEVEAUX donne pouvoir à M. Serge PETIT**

**Monsieur Jean-Luc ROSSILLON a été élu secrétaire de séance**

### **Point 1**

Le Procès-verbal du 23 octobre 2019, joint à la convocation, est approuvé par le Comité Syndical sans aucune remarque.

### **Point 2**

**Présentation des nouvelles opérations pour le budget 2020 – Programme pluriannuel d'investissement 2020/2022**

Un diaporama du programme d'actions 2020/2022 est présenté à l'assemblée

### Digues et systèmes d'endiguements – Ouvrages de protection

Définition d'une zone protégée, système de protection, niveau de protection, en compatibilité avec le plan de gestion du risque (PGRI) :

Caractéristiques géométriques des digues en application du décret 2015-526 :

Classe des systèmes d'endiguement :

A	Hauteur de la digue inférieure ou égale à 1,5 m	population protégée inférieure à 30000
B	Hauteur de la digue inférieure ou égale à 1,5 m	population protégée 3000 à 30000
C	Hauteur de la digue inférieure ou égale à 1,5 m	population protégée 30 à 3000

Les demandes d'autorisation des systèmes d'endiguement existants sont à déposer avant le 31/12/2021 (classe C).

#### Le tableau des digues sur le bassin versant

N°	Nom	Commune	Cours d'eau	Propriétaire	Longueur (ml)	Hauteur
1	DIGUE AFFLUENT (PARRIERE) RUISSEAU GRAND PRES EPERNAY	SAINTE-REINE EPERNAY	Ruisseau des Grands Prés	SAINTE-REINE EPERNAY	275	1,5 m
2	RUISSEAU DE SALLE DROITE EPERNAY	SAINTE-REINE EPERNAY	Ruisseau de Salle Droite	SAINTE-REINE EPERNAY	250	<1,5 m
3	CHERAN RD AMONT PONT LA COMPOTE	LA COMPOTE	Cheran	LA COMPOTE	700	4 m
4.1	CHERAN RG PLAN EAU CHATELARD	LE CHATELARD	Chéran	LE CHÂTELARD	1000	
4.2	CHERAN RG BASE LOISIRS LESCHERAINES	LESCHERAINES	Chéran	LESCHERAINES	1200	3 à 4 m
5	DIGUE RUISSEAU DE SAINT MARTIN	LESCHERAINES	Nant de Saint Martin	LESCHERAINES		
6	TEFAL	RUMILLY	Dadon	RUMILLY	250 m	2,5 à 3 m
7	ZI de BALVAY	RUMILLY	Nant Boré	RUMILLY	700 m	2 m
8	ZI de BALVAY	RUMILLY	Nant Boré	RUMILLY	700 m	1,56 maxi

Les études géotechniques en 2020 sont estimées à 80 000€ HT.

Les études de danger pour l'année 2021 définissant le niveau de protection des digues ou systèmes d'endiguement ainsi que la mise en place d'un plan de gestion, sont estimées à 50 000€ HT.

Le SMIAC devra faire des choix quant au niveau de protection en fonction des enjeux.

L'étude de définition des systèmes d'endiguement et ouvrage de protection, suivie de travaux, pour des versants du Semnoz est évaluée à 25 000€ HT par an, ceci sans co-financement. L'entretien des ouvrages sera réalisé par l'équipe rivière.

### **Restauration hydromorphologique les Iles du Chéran**

L'objectif est de finaliser la restauration des espaces de mobilité du Chéran, les enjeux, la restauration de la continuité écologique et la préservation des systèmes d'endiguement dans une vision intégrée de restauration de la continuité écologique et de conservation du patrimoine naturel du Chéran sauvage.

Pour rappel, voici les travaux déjà réalisés :

- 1997/2000 travaux d'urgence
- 2010 travaux de renaturation
- 2011/2016 étude de suivi post renaturation
- 2017 étude projet seuil de la confluence Nant d'Aillon, phase II, comprenant une mission topographique et modélisation hydraulique « Iles du Chéran »

Suite au diagnostic effectué pour le bureau BIOTEC, il est avéré que le seuil Confluence Nant d'Aillon est en très mauvais état, infranchissable avec incision du lit en aval du seuil, le seuil du plan d'eau du Villaret est également en très mauvais état et infranchissable et la digue du plan d'eau du Châtelard est dégradée avec affouillements importants et fuites dans le plan d'eau.

Cette expertise a été confirmée par l'AFB et la DDT73.

Concernant la modélisation hydraulique 2018, il n'y a pas de débordements significatifs en Q100 mais de très grosses contraintes sur les ouvrages et systèmes d'endiguement.

### **Financement de cette opération**

Année 2020	Etude projet phase II		90 000€ HT
2021/2022	Travaux phases I et II	Confluence nant d'Aillon	978 000€ HT (projet)
		Seuil du Villaret	1 407 000€ HT (AVP)
		Plan d'eau la Motte	1 151 000€ HT (AVP)

TOTAL de l'opération **3 626 000€ HT soit 4 351 200€ TTC.**

Le financement attendu (mais non confirmé) de l'agence de l'eau est de 70%.

Le 5 décembre dernier, le projet a été présenté aux maires des communes directement concernées (Le Châtelard, La Motte-en-Bauges et Lescheraines) à la mairie de Cusy ; l'invitation avait été faite à l'ensemble du Comité Syndical.

### **Seuil de l'Aumône**

L'objectif est de rétablir le transport solide et la continuité piscicole (SDAGE 2016/2021).

Suite à l'étude réalisée en 2018/2019, le montant prévisionnel des travaux est de 400 000€ HT avec un financement de l'Agence de l'Eau et du CD74 de 80%.

### **Seuil de Rière Bellevaux (label site rivière sauvage)**

L'objectif est de rétablir le transport solide et la continuité piscicole, permettre le franchissement des grumiers et pérenniser l'activité d'exploitation forestière.

Il est proposé de réaliser une étude pour un montant de 48 000€ HT en 2020, et de poursuivre par des travaux pour un montant de 461 000€ HT en 2021.

Des financements sont attendus (mais non confirmés) par l'Agence de l'Eau, le CD73 et autres financeurs.

Une Co-maitrise d'ouvrage reste à définir sur ce programme.

### **Vallon de Bellevaux (label site rivière sauvage)**

L'objectif est le recensement et la caractérisation du fonctionnement des petits ouvrages présentant un problème de continuité écologique et établir un programme de travaux afin de rétablir le transport solide sur les petits ouvrages.

Sur 2020, il est prévu de réaliser une étude d'un montant de 13 325€ HT, puis des travaux en 2021 et au-delà avec un financement (non confirmé) de l'Agence de l'Eau, CD73 et autres, à hauteur de 70%.

### **Gestion atterrissement Pré-Rouge**

D'après l'étude plan de gestion des espaces de mobilité, il apparaît que des bancs de graviers entraînent un stockage important des matériaux et fixés (boisements importants) avec des contraintes hydrauliques en rive gauche où se trouvent des habitations.

Les travaux consistent au déboisement par l'équipe rivière de l'atterrissement, la scarification et le décomptage de l'atterrissement par une entreprise conjointement à la gestion de la Renouée du Japon.

Le montant de ces travaux est estimé à 15 350€ HT. Il n'y aura pas de financement sur cette opération.

### **Définition d'une stratégie foncière sur le cours principal du Chéran**

L'objectif est d'engager un diagnostic foncier pour mieux connaître la dureté foncière potentielle et estimer le coût d'acquisition de l'espace de liberté, et mesurer la faisabilité du programme de maîtrise foncière projeté.

Le montant de cette étude pour l'exercice 2020 est de 25 000€ TTC, avec un financement attendu (mais non confirmé) de 50% de l'Agence de l'Eau.

### **Les zones humides**

L'étude de stratégie et plan de gestion qui consiste à mettre à jour l'inventaire, à prioriser des actions et élaborer des plans de gestions est estimée à 101 000€ HT pour 2020.

Elle permettra de mettre en œuvre un programme pluriannuel de travaux de restauration et entretien à réaliser par l'équipe rivière.

Le financement de cette étude est prévu à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau.

### **Interreg Alcotra II**

#### **Monitoring optimisé (label rivière sauvage)**

L'objectif est de jouer un rôle d'alerte en détectant le plus tôt possible les anomalies de qualité de l'eau qui traduisent un début de dégradation pour permettre de réagir avant que l'état de conservation ne soit affecté.

Il s'agit également d'informer les gestionnaires sur l'efficacité des actions de conservation et de restauration mises en place pour maintenir une rivière sauvage, suivre l'évolution de la qualité de l'eau à l'échelle du bassin versant.

La mise en place du réseau de 13 stations sentinelles de conservation du Chéran présente un coût de 134 906€ TTC.

Le financement INTERREG est de 72%, auquel il faudra rajouter un financement (non connu à ce jour) de l'Agence de l'Eau sur les tests BIOMAE s'élevant à 29 121€.

#### **Suivi qualité de l'eau de la Néphaz (hors bassin versant labellisé)**

Il s'agit d'une mission de suivi de la qualité de l'eau sur 2 stations en amont de Rumilly et à la fermeture de bassin, afin de suivre l'évolution de la qualité de l'eau sur le bassin de la Néphaz, avec un focus sur les contaminations chimiques (test BIOMAE).

Le montant de cette mission est estimé à 13 500€ TTC et le financement prévu (mais non confirmé) de l'Agence de l'Eau et CD74 est de 80%.

#### **Acquisition de données hydrologiques**

L'objectif est de renforcer le réseau de mesures et suivre l'évolution de l'hydrologie du Chéran en terme de crues et d'étiages.

L'équipement d'échelles limnimétriques sur 2 sites, Alby-sur-Chéran et l'Aumône, est estimé à 55 250€ HT avec un financement européen de 72%.

#### **Sentier pédagogique de découverte secteur confluence Chéran/Dadon (label site rivière sauvage)**

L'objectif est de sensibiliser sur les actions du SMIAC réalisées à proximité de la confluence avec le Dadon et de la base de loisirs (seuil Nestlé, diversification habitat, renaturation ...) et porter un autre regard vers le Chéran.

Sur 2020, le montant de l'étude et travaux est estimé à 40 000€ HT avec un financement européen de 72%.

#### **Programmes pédagogiques (label site rivière sauvage)**

3 volets sont prévus pour l'année 2020 :

- des ateliers pédagogiques et artistiques scolaires comprenant des interventions scientifiques et artistiques, des concours artistiques scolaires, la réalisation d'une maquette pédagogique
- un concours grand public « Quel Chéran êtes-vous »
- des échanges site rivière sauvage entre classes du Guiers et du Chéran

Le montant global de l'opération est de 72 000€ avec un financement européen de 72% et un partenariat avec le PNR.

### **Point 3 :**

#### **Mise à jour de l'inventaire – Sorties des immobilisations sur l'exercice 2019**

**Monsieur PETIT** rappelle qu'une immobilisation, même totalement amortie, figure dans l'inventaire et dans le compte de gestion, à l'actif, avec une valeur nette comptable nulle.

La mise au rebut d'une immobilisation permet de sortir de l'actif du bilan comptable un bien totalement amorti, devenu hors d'usage, qui n'a plus aucune valeur et qui a été emporté en déchetterie.

L'immobilisation mise au rebut doit être sortie de l'inventaire des immobilisations par la collectivité, et de l'actif du bilan par une écriture non budgétaire effectuée par le Trésorier.

A l'occasion du déménagement du SMIAC à Marigny-Saint-Marcel, les agents ont procédé à un inventaire physique qui a permis d'établir une liste de 47 immobilisations à sortir de l'inventaire comptable.

Un état récapitulatif des sorties d'immobilisations pour la période 2019 (joint en annexe) fait apparaître la désignation de chaque bien, le numéro d'inventaire, la valeur d'acquisition, le cumul des amortissements et le motif de la sortie pour un montant total de 53 659,36 €.

#### **M. Petit propose de délibérer sur la mise à jour de l'inventaire**

**N'ayant observé ni opposition ni abstention, les sorties d'immobilisations sur l'exercice 2019 sont approuvées à l'unanimité.**

### **Point 4 :**

#### **Adhésion à la convention de participation « Prévoyance » proposée par le CDG74**

Dans le cadre du renouvellement de la convention de participation relative à la protection complémentaire en prévoyance des agents, le SMIAC a confié au CDG74 la mise en œuvre d'une consultation

Le CDG74 a attribué le marché à la mutuelle : MNT – GROUPE VYV

Cette convention de participation est souscrite à compter du 1/01/2020 pour une durée de 6 ans.

Ce contrat permettra aux agents du SMIAC de compléter leur rémunération en cas de passage à demi-traitement à hauteur de 95% de leur traitement net.

L'adhésion à ce contrat est facultative, il appartient donc à l'assemblée de délibérer en précisant le montant de la participation employeur.

M. PETIT propose de mettre en place une participation pour les risques prévoyance d'un montant de 11 € par mois et par agent souscrivant à cette convention de participation, pour les agents titulaires, les agents contractuels et les agents de droit privé.

#### **Décision**

**N'ayant observé ni opposition ni abstention, le montant de 11 € de participation par mois et par agent pour la protection « Prévoyance » a été votée à l'unanimité.**

La séance est levée 22 heures.

Le secrétaire de séance  
Monsieur Jean-Luc ROSSILLON

Le président du SMIAC  
Monsieur Serge PETIT